



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 9 juillet 2024 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, greffier par intérim

1. MOT DU MAIRE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2024-07-188 2.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2024 avec l'ajout des points suivants:

- 6.1 "Imposition d'une réserve - Lot 1 575 486 - Mandat pour services professionnels";
- 6.2 "Imposition d'une réserve - Lot 1 577 781 - Mandat pour services professionnels".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-189 2.2. PROCÈS-VERBAL - APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. RÈGLEMENTS

Avis de motion/Dépôt 3.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 735-1 - ANNEXION NDIP: RÉADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 735-1 intitulé "Règlement visant à réadopter le règlement numéro 735 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot constituée des lots 2 068 237, 2 068 243,

2 070 999 et 2 071 000 en y incluant une offre de compensation" et dépose le projet de règlement.

Avis de motion/Dépôt 3.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 739 - EMPRUNT: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 739 intitulé "Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 1 000 000 \$" et dépose le projet de règlement.

2024-07-190 3.3. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 711-3 - GESTION CONTRACTUELLE: CONTRAT AVEC UN OBNL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 711 est entré en vigueur le 17 février 2021, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun de modifier le règlement numéro 711 afin qu'il soit permis de pouvoir bénéficier de toute latitude que lui permet la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour certains contrats conclus avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Olivier Prigent, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 711-3 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle afin d'assouplir les dispositions en matière d'octroi de contrat à un organisme à but non lucratif".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt 3.4. DÉPÔT D'UN CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 737 - EMPRUNT: AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASKETBALL

DÉPÔT par le greffier par intérim du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 737 intitulé "Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 906 000 \$ pour les travaux d'aménagement d'un terrain de basketball au parc Michel-Martin", conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

4. CONSEIL MUNICIPAL

2024-07-191 4.1. ADHÉSION - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES - RENOUVELLEMENT 2024-2025

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la saison 2024-2025 au coût de 175 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 183,73 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-192 4.2. MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE DÉSIGNER la conseillère Gabrielle Labbé à titre de mairesse suppléante et de substitut à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 10 juillet au 12 novembre 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. DIRECTION GÉNÉRALE

6. AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

2024-07-193 6.1. IMPOSITION D'UNE RÉSERVE - LOT 1 575 486 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la Ville signifie son intérêt à se porter éventuellement acquéreur du lot 1 575 486 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette éventuelle acquisition permettrait à la Ville de créer une réserve foncière destinée à satisfaire à des besoins futurs au bénéfice de la collectivité et à être ultérieurement déterminés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AUTORISER l'imposition d'une réserve sur le lot 1 575 486 au cadastre du Québec à des fins de réserve foncière.

DE CONFIER un mandat à la firme Dunton Rainville pour procéder à l'imposition de cette réserve et, le cas échéant, représenter la Ville dans toute procédure subséquente en expropriation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-194 6.2. IMPOSITION D'UNE RÉSERVE - LOT 1 577 781 - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la Ville signifie son intérêt à se porter éventuellement acquéreur du lot 1 577 781 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette éventuelle acquisition permettrait à la Ville de créer une réserve foncière destinée à satisfaire à des besoins futurs au bénéfice de la collectivité et à être ultérieurement déterminés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'AUTORISER l'imposition d'une réserve sur le lot 1 577 781 au cadastre du Québec à des fins de réserve foncière.

DE CONFIER un mandat à la firme Dunton Rainville pour procéder à l'imposition de cette réserve et, le cas échéant, représenter la Ville dans toute procédure subséquente en expropriation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. COMMUNICATIONS

8. FINANCES, TRÉSORERIE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

2024-07-195 8.1. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE PRENDRE ACTE des listes des déboursés, chèques et engagements financiers déposées par la directrice des finances et trésorière, conformément à l'article 17 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

DE PRENDRE ACTE des chèques émis et des comptes payés pour la période du 12 juin au 8 juillet 2024 totalisant 1 266 706,92 \$.

D'AUTORISER le paiement des comptes dus au 9 juillet 2024 d'une somme de 1 217 257,88 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RESSOURCES HUMAINES

2024-07-196 10.1. CONFIRMATION DE STATUT - CHRISTIAN DUMAS - DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2023-12-426, monsieur Christian Dumas a été embauché au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie avec le statut de cadre à l'essai;

CONSIDÉRANT que monsieur Dumas achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de monsieur Christian Dumas au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, qui prendra effet le 15 juillet 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-197 10.2. EMBAUCHE - CAROLINE SAUVÉ - PRÉPOSÉE BIBLIOTHÈQUE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2024-04-110, un poste de préposé bibliothèque (poste E) a été créé;

CONSIDÉRANT que le poste est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Caroline Sauvé, en date du 15 juillet 2024, au poste de préposée bibliothèque (poste E) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-198 10.3. EMBAUCHE - MAI AL-LABADE - PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE - SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à l'horticulture est vacant aux Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Mai Al-Labade, en date du 15 juillet 2024, au poste de préposée à l'horticulture (poste à 26 semaines annuellement) au sein des Services techniques, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-199 10.4. EMBAUCHE - SOPHIE BERTRAND - AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Sophie Bertrand, en date du 19 août 2024, au poste d'agente de bureau avec le statut de salariée temporaire, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-200 10.5. EMBAUCHES - EVE MAHÉE CHRISTOPHE, ANTHONY BIELLO, ÉTIENNE LALONDE, JACOB LALONDE ET MARIUS SAVINESCU - POMPIERS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que des postes de pompier sont vacants au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Eve Mahée Christophe et de messieurs Anthony Biello, Étienne Lalonde, Jacob Lalonde et Marius Savinescu, en date du 17 juillet 2024, aux postes de pompier au Service de sécurité incendie, avec le statut de salariés à temps partiel en période d'essai, conformément à la convention collective des pompiers et pompières présentement en vigueur, et ce, conditionnellement à la réussite du processus d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt 10.6. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 9 juin au 6 juillet 2024, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

2024-07-201 10.7. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 9 juin au 6 juillet 2024 comme elles figurent sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. SERVICES TECHNIQUES

2024-07-202 12.1. APPEL D'OFFRES 2024-04-PUB - ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES - REJET DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2024-04-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture d'un camion 6 roues neuf de l'année 2024 ou plus récent;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 juin 2024 et l'analyse de conformité effectuée subséquemment;

CONSIDÉRANT que la seule soumission ayant été déposée n'est pas conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2024-04-PUB, pour des raisons de non-conformité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-203 12.2. APPEL D'OFFRES 2024-07-PUB - AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA 4E RUE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2024-07-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de construction d'un trottoir monolithique sur la 4e Rue, entre le Grand Boulevard et la rue du Boisé, et sur la rue Boisé, de la 4e Rue jusqu'à l'entrée du parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 21 mai 2024 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Image Urbaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un trottoir sur la 4e Rue, au coût de 319 075,50 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission datée du 20 mai 2024.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 334 989,39 \$ net de ristourne.

D'APPROPRIER une partie des sommes nécessaires à même la subvention des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), jusqu'au maximum admissible au programme, et l'autre partie à même la réserve Eau et voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-204 12.3. APPROPRIATION DE FONDS - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MÉMOIRE - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet "Place de la Mémoire" qui est prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de financement pour déterminer les caractéristiques des sols avant la réalisation des activités d'ingénierie requises dans le cadre du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 15 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour couvrir les dépenses liées à la réalisation d'une étude de caractérisation des sols dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Mémoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2024-07-205 12.4. SIGNALISATION - 6E AVENUE - INTERDICTION DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation et sécurité routière du 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14 du Règlement relatif au stationnement de la Ville (RMH 330), le conseil municipal peut, par résolution, interdire l'immobilisation ou le stationnement sur une voie publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'INTERDIRE le stationnement d'un véhicule routier, en tout temps, sur le tronçon de la 6e Avenue compris entre le boulevard Perrot et la montée Sagala, du côté des numéros d'immeuble impairs.

QUE cette interdiction soit indiquée au moyen d'une signalisation appropriée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 19 h 55 à 20 h 13.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 20 h 13.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT, OMA
GREFFIER PAR INTÉRIM